

DEPARTEMENT
DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le

ID : 027-212705404-20260424-CFU2025_18-BF



ARRONDISSEMENT
LES ANDELYS

MAIRIE DE STE.GENEVIEVE LES GASNY

CANTON DE VERNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

LE : 20/04/2026

Séance du Vendredi 24 Avril 2026

DATE D'AFFICHAGE

LE : 28 AVR. 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 11

VOTES : 14

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le vendredi vingt-quatre avril à 19h, le conseil Municipal légalement convoqué par le Maire le 20 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Hélène MARTINEZ, Maire.

ABSENT(S) : 4

POUVOIR : 3

PRESENTS : Reynald AIGNEL, Katia BOISRENOULT, Jérémy BROCARD, Frédéric CUEILLE, Virginie DUJARDIN, Virginie GOUTAUDIER, Geneviève LAVAUUX, Alain LEGRAND, Christian MAZURE, Isabelle PANCHOUT, Jean-Yves SCHROEYERS.

ABSENTS EXCUSES : Yann GRUMBACH (pouvoir à M. MAZURE), Marie RAMETTE (pouvoir à Mme DUJARDIN), Elody CADEC (pouvoir à M. BROCARD).

Secrétaire de séance : Reynald AIGNEL

Délibération : Approbation du compte financier unique (CFU) 2025 (Le Maire s'est retiré et il n'a pas pris part au vote, Mme PANCHOUT Isabelle a été élue présidente pour cette délibération)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Le CFU remplace désormais le compte administratif et le compte de gestion.

En application de l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le CFU du maire est débattu, le conseil municipal élit son président, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote.

Considérant que Mme MARTINEZ Hélène, Maire, s'est retirée pour confier la présidence à Mme PANCHOUT Isabelle, Adjointe au Maire.

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Sainte-Geneviève-lès-Gasny ;

- **Section de fonctionnement 2025 :**

- Recettes : 506 211 €
- Dépenses : 347 456 €
- Excédent 2025 : 158 755 €

- **Section d'investissement 2025:**

- Recettes : 336 691 €
- Dépenses : 111 137 €
- Excédent 2025 : 225 553.89€

- La dette est maîtrisée avec un encours de 637 308 €, et la situation financière jugée saine et sécurisée.

Épargne (CAF)

- CAF brute : ~126 000 €
- CAF nette : ~101 000 €
- Le résultat de fonctionnement cumulé fin 2025 est de 683 894 €
- Restes à réaliser : 478 615€ (rue de l'eau et enfouissement route de la chapelle)

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	801 080,10	454 894,83	1 255 974,93
	Recettes réalisées (1)	B	336 691,64	506 211,38	842 903,02
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Affectation budgétaire totale	D	761 440,00	980 034,42	1 741 474,42
	Dépenses réalisées (1)	E	111 137,75	347 456,29	458 594,04
	Restes à réaliser	F	478 615,05	0,00	478 615,05
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (A-F)	G = B - E	225 553,89	158 755,09	384 308,98
Résultat antérieur reportés	Résultat antérieur reportés (A-F)	H	-39 640,10	525 139,59	485 499,49
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	G + H	185 913,79	683 894,68	869 808,47
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (A-F)	I = C - F	-478 615,05	0,00	-478 615,05
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	-292 701,27	683 894,68	391 193,41

10700 - SAINT E GENEVIEVE-LES GASNY

Exercice 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés	B2

	Résultat de clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Participation à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement	-39 640,10		225 553,89		185 913,79
Fonctionnement	564 779,69	39 640,10	158 755,09		683 894,68
TOTAL I	525 139,59	39 640,10	384 308,98		869 808,47
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	525 139,59	39 640,10	384 308,98		869 808,47

Mme le Maire s’étant retirée au moment du débat et du vote, le conseil municipal, sous la présidence de Mme Isabelle Panchout, approuve à l’unanimité le CFU 2025, Mme le Maire n’ayant pas pris part au vote conformément à l’article L.2121-14 du CGCT.

arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES	347 456,29
		RECETTES	506 211,38
RESULTAT		EXCEDENT	158 755,09
SECTION D INVESTISSEMENT			
		DEPENSES	111 137,75
		RECETTES	336 691,64
RESULTAT		EXCEDENT	225 553,89

Signature du Président de séance, Mme PANCHOUT Isabelle

Secrétaire de séance, Reynald AIGNEL

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le

ID : 027-212705404-20260424-CFU2025_18-BF

S²LOW

Pour extrait conforme au registre.
Fait à STE GENEVIEVE LES GASNY, le 24 avril 2026
Le Maire, Hélène MARTINEZ.

